



## Changement de serrure par le propriétaire

Par **titoulet**, le **30/06/2015** à **15:02**

Bonjour,

Il y a quelques jours, j'ai quitté un appartement que je louais avec mon amie. A la demande de mon amie, le propriétaire a changé la serrure et ce sans mon accord (alors même que j'avais toujours les clés de cet appartement). Du coup je ne peux pas récupérer le reste de mes affaires. Je considère avoir été "expulsé" (car privé du droit de pénétrer dans l'appartement que je co-louais). Le changement de serrure constitue à mon sens une modification du bien loué. J'ai signé un bail pour un appartement dans lequel je pouvais accéder ce qui n'est plus le cas maintenant. Le propriétaire me réclame les 3 mois de préavis (du moins la moitié de ces 3 mois). Je ne suis pas d'accord pour les payer.

- 1) Avait-il le droit de changer la serrure sans mon accord?
- 2) Ce changement de serrure constitue-t-il dans le cas présent, une modification du bien loué?
- 3) Ai-je raison de ne pas vouloir payer les 3 mois de préavis?

Merci pour vos réponses à venir.

Cordialement.

Par **domat**, le **30/06/2015** à **15:06**

bjr,

d'un côté vous écrivez que vous avez quitté cet appartement, puis vous écrivez que vous considérez avoir été expulsé.

qu'en est-il exactement ?

cdt

Par **janus2fr**, le **30/06/2015** à **15:29**

Bonjour,

Comme vous le dites, "A la demande de mon amie, le propriétaire a changé la serrure". C'est donc bien le locataire en titre qui a fait cette demande et non le propriétaire qui l'a fait de son propre chef. Même s'il n'y était pas obligé car ce changement de serrure est normalement à la charge du locataire.

C'est donc avec votre amie qu'il faut voir cela.

Par **titoulet**, le **01/07/2015** à **16:51**

Merci mais vous ne répondez pas vraiment à mes questions.

Par **janus2fr**, le **01/07/2015** à **17:32**

Ah ? Je pensais pourtant...

1) Avait-il le droit de changer la serrure sans mon accord?

Il me semble avoir répondu à cela, le propriétaire a agi suite à la demande du locataire en titre, votre amie. Ce n'est pas de sa faute si vos relations avec elle sont tendues.

2) Ce changement de serrure constitue-t-il dans le cas présent, une modification du bien loué?

Non, pour la même raison.

3) Ai-je raison de ne pas vouloir payer les 3 mois de préavis?

C'est à voir avec votre amie ! Le bailleur, lui, a droit à son loyer entier. Que ce soit votre amie seule qui paie ou vous deux par moitié, ce n'est pas son problème, à vous de vous arranger.

Par **domat**, le **01/07/2015** à **18:03**

je rajoute que vous n'avez pas répondu à ma question sur les 2 versions contradictoires données dans votre message à savoir si vous avez quitté volontairement le logement ou si vous en avez été expulsé contre votre gré.